

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-16-chem | Grèves. Emeutes.](#)[ItemLe Temps, 6 avril 1832 | L'émeute des chiffonniers \(31 mars 32\)](#)

Le Temps, 6 avril 1832 | L'émeute des chiffonniers (31 mars 32)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0385

SourceBoite_011-16-chem | Grèves. Emeutes.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Le Temps
6 Avril 1832.

L'émancipation des chiffonniers (31 Mars 32).

385

"Les chiffonniers sont placés hors des A. P. de l'industrie ; mais / travailleurs, ils ont des droits que le p. n. ni le pouvoir ne peuvent oublier. Avec le ~~à venir~~ qui ils assurent au p. n., le chiffonnier avertis à surveiller s. h. n., devenus mentes utiles à l'œuvre d'un s. h. n. Cottonier de refuge h. n. ouverte aux gens sans ressources, on y trouve des enfants que le vagabondage a repris de leur mère ; des ~~enfants~~ filles de joie qui peinent leur invalides ; des h. n. qui après avoir usé leur vie de mauvais lieux, se ventent à être volés ou exploités. Tous ces casernes sont pris auventer ni ement p. besoins ; ils sont chiffonniers ne veulent + être autre chose. Et leur leur cette dernière ressource et pour la l'œuvre à l'œuvre de l'œuvre. Tous les h. n. de volés ou de instrument de l'œuvre, car ils ne veulent ni mourir de faim ...

leur est-on distribué de justes indemnités ? La loi n. y a-t-elle pas songé et une indemnité est-elle sortie de cet oubli ?"



~~16~~ cité par L'Écho de la Fabrique.

15 Avril 1832.

